ST
65-48

Nathalie MAILLET

De: ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>
Envoyé: mardi 29 novembre 2022 11:15
À: Nathalie MAILLET
Objet: Contrôle sanitaire des eaux -- ARS Centre-Val de Loire
Pièces jointes: 00152913.pdf

Madame, monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les résultats des analyses d'eau effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'agence régionale de santé pour le préfet.

Ces résultats comportent une conclusion sanitaire.

En ce qui concerne l'eau destinée à la consommation humaine :

- Pour les collectivités publiques

- Dans les 2 jours suivant la date de réception, les résultats doivent être affichés jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.
- Les résultats sont également consultables sur internet à l'adresse https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

- Pour les collectivités privées

- Dès réception, les résultats doivent être affichés pour information du public concerné jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.

En ce qui concerne l'eau des piscines :

Dès réception, les résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers et jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.

Mon service se tient à votre disposition

par mail : ars-cvl-dd45-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

par téléphone : numéro inscrit sur le rapport d'analyse

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,

la responsable du département : Santé environnementale et Déterminant de Santé,

Annaïg HELLEU

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Délégation départementale du Loiret
Département santé environnementale et déterminants de santé

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par :

Nathalie DUFRENOY

Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires

MONSIEUR LE RESPONSABLE - MÉTROPOLE PÔLE TERRITORIAL NORD-OUEST - PT NORD-OUE
MONSIEUR LE PRESIDENT - ORLEANS METROPOLE - DEPR
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE - DIRECTEUR
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAPELLE ST MESMIN - MAIRE DE LA CHAPELLE ST MESMIN

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

METROPOLE-VEOLIA

Prélèvement	**00152913**	**Commune**	**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)**
Unité de gestion	0753 METROPOLE-VEOLIA	**Prélevé le :**	**lundi 22 août 2022 à 09h04**
Installation	TTP 000721 CHLORATION AUVERNAIS	**par :**	CARSO-AEA
Point de surveillance	P 0000000758 CHATEAU D'EAU AUVERNAIS	**Type visite :**	P1
Localisation exacte	COLONNE DE DISTRIBUTION	**Motif:**	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	18,3	°C				25,00
pH	7,1	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,32	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,33	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : P1SE Code SISE de l'analyse : 00166867 Référence laboratoire : LSE2208-59155

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,39	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	25,95	°f				
Titre hydrotimétrique	31,85	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	24	mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	641	µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	20	mg/L				250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	36	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L		0,10		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,72	mg/L		1,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,35	mg(C)/L				2,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Sélénium	9	µg/L		10,00		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : TRZ Code SISE de l'analyse : 00166868 Référence laboratoire : LSE2208-59215

PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	0,075	µg/L		0,10		
Hexazinone	<0,005	µg/L		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10		

PESTICIDES TRIAZINES						
Prométhrine	<0,005	µg/L		0,10		
Propazine	<0,020	µg/L		0,10		
Simazine	0,007	µg/L		0,10		
Terbuméton	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuthylazin	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutryne	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
Total des pesticides analysés	0,289	µg/L		0,50		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl	**0,128**	**µg/L**		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Simazine hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuméton-désethyl	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,079	µg/L		0,10		
Hydroxyterbuthylazine	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,010	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE						
Propazine 2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00152913)

Ce prélèvement a mis en évidence une concentration en déséthylatrazine non conforme aux exigences réglementaires ainsi que la présence de déséthylatrazine déisopropyl, de simazine et d'atrazine, qui nécessitent que vous preniez des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau et m'en informiez ainsi que les consommateurs (art. R.1321-27 à 30 du code de la santé publique). Cette non-conformité ne nécessite cependant pas de restriction de consommation de l'eau. Les autres paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité.

Signé à Orléans le 28 novembre 2022

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
La référente Eaux potable et de loisirs

Sahondra RAMANANTSOA

ARS du Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret
Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 Standard : 02 38 77 32 32 / Fax : 02 38 54 46 03